



## SALON DU LIVRE

AU "CHATEAU D'ARMANAIS" le 11 Mai 2025

### Fiche Inscription

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville : .....

Email : ..... Téléphone : .....

Nom d'un livre : ..... Genre : (fantasy, romance etc).....

Public cible :  jeunesse  Adulte  Tout public  Autre préciser .....

### Réservation table

Emplacement : 25€ les 3m + 5€ le mètre supplémentaire

Nombre de mètres souhaités : .....

Total : ..... M .....Euros

**Nb : les tables et chaises ne sont pas fournies.**

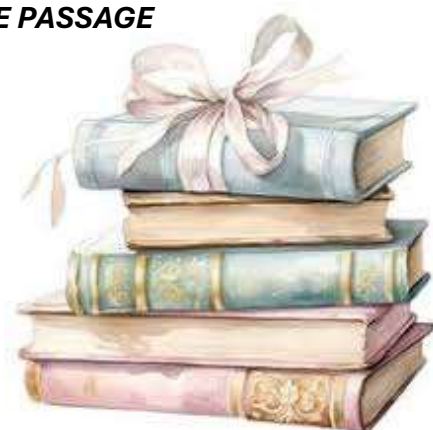
**Une restauration sera sur place avec buvette, machine à glace à l'italienne etc...**

Les inscriptions doivent être envoyées par mail à [chateauarmanais@gmail.com](mailto:chateauarmanais@gmail.com) avant le 31 Mars 2025.

Une fois votre réservation validée, merci d'envoyer à

**STEVE VACHET 34 CHEMIN DU CABIT 38490 LE PASSAGE**

- Le règlement par chèque à l'ordre de SAS D'ARMANAIS.
- Une attestation de responsabilité civile.
- Une biographie de 5 lignes maximum.
- Le synopsis d'un de vos livres (15 lignes max)
- Le règlement du salon signé.



# Règlement du salon

## Article 1 : Objet

Le présent règlement définit les conditions de participation et les règles à respecter lors du Salon du Livre organisé par GIN'S STEVE en collaboration avec ELODIE AKNINE AMICE et BERENGERE HERNANDEZ **au château d'ARMANAIS 535 route d'Armanet 38260 ORNACIEUX BALBINS**

## Article 2 : Conditions d'inscription

1. La participation au salon est ouverte aux auteurs, créateurs, maisons d'édition et autres professionnels du livre, sous réserve d'acceptation de leur dossier d'inscription.
2. L'inscription ne sera validée qu'après :
  - Réception du dossier complet (fiche d'inscription, biographie, synopsis des ouvrages).
  - Paiement des frais de réservation.

## Article 3 : Emplacements

1. Les emplacements sont attribués par l'organisation et ne peuvent être modifiés sans accord préalable.
2. Chaque participant est responsable de l'aménagement de son espace.
3. **Les tables ne sont pas fournies** ; les participants doivent prévoir leur propre mobilier.

## Article 4 : Buvette et restauration

Une buvette et un service de restauration seront mis en place sur le site. Les consommations et repas seront à la charge des participants et des visiteurs.

## Article 5 : Règlement financier

1. Les frais de réservation s'élèvent à **25€ les 3m + 5€ le m supplémentaire.**
2. Le paiement doit être effectué par **chèque** à l'ordre de **SAS ARMANAIS** avant le **31 mars 2025.**
3. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le **30 Avril 2025.**

## Article 6 : Obligations des participants

1. Les participants s'engagent à respecter les horaires d'installation et de démontage fixés par l'organisateur :
  - Installation : **9H**
  - Démontage : **18H.**
2. L'espace doit être maintenu propre et en bon état.

3. Aucune vente de produits non déclarés dans le dossier d'inscription ne sera autorisée.

#### **Article 7 : Responsabilité**

1. Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile, à fournir lors de l'inscription.
2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des biens des participants.

#### **Article 8 : Règles de sécurité**

1. Les allées doivent rester dégagées à tout moment.
2. Toute installation électrique ou matérielle doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur.

#### **Article 9 : Respect et discipline**

1. Tout comportement inapproprié, nuisible ou irrespectueux envers les autres participants ou le public entraînera une exclusion immédiate, sans remboursement.
2. Les participants doivent se conformer aux directives de l'organisation tout au long de l'événement.

#### **Article 10 : Communication et promotion**

1. Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les informations fournies (nom, biographie, synopsis) pour la communication autour de l'événement.
2. Toute promotion personnelle ne doit pas gêner les autres exposants ou le public.

#### **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation au Salon du Livre implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Fait à .....

Le .....

Signature du participant précédée de la mention

"Lu et approuvé"